ECOLE DE CONDUITE DOS SANTOS & FILS

108, Avenue de la République – 46130 BIARS SUR CERE
7, Avenue du Docteur Roux – 46400 SAINT CÉRÉ
Tel : 05 65 10 97 55
Email : autoecoledossantos@orange.fr

PASSERELLE A2 vers A

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

• Toute personne souhaitant conduire une motocyclette entrant dans la catégorie A,
• Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans,
• Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier,
• Être âgé au moins de 21 ans pour un tricycle d'une puissance supérieure à 15kw,
• Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATIONS IMPORTANTES

• Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

• Avoir satisfait aux prérequis.

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

• Séquence théorique (2 heures) :
- Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto,
- Accidentalité, Vitesse, Détectabilité,
- Conduite et produits psychoactifs,
• Séquence pratique hors circulation (2 heures) :
- Comportement adapté à un nouveau véhicule,
- Changement de direction,
- Le freinage,
- Les techniques d'inclinaison.
• Séquence pratique en circulation (3 heures),
• Audit de la conduite des stagiaires, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

• Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

• Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

• Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
• Salle de cours équipée de moyens multimédias,
• Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
• Équipement de radioguidage homologué,
• Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
• Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
- Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du Code de la route,
- Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du Code de la route,
- Un blouson ou d'une veste manches longues,
- Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
• Piste,
• Supports pédagogiques remis aux stagiaires.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

• Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
• La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.
• Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

HORAIRES

• Consultez notre site internet pour trouver les horaires de l'agence la plus proche de chez vous.

DURÉE DE LA FORMATION

• Formation de 7 heures.

COÛT DE LA FORMATION

• Sur devis.

CATÉGORIE DE VÉHICULES ACCESSIBLES

• Moto, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance,
• 3 roues d'une puissance supérieure à 15 kW.